

# Charte environnementale

La présente charte environnementale est le reflet de la politique environnementale de la Société Legallais. Elle est conforme à la norme internationale ISO14001.

La société LEGALLAIS s'engage formellement sur les questions environnementales :

- en sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs au respect de l'environnement,
- en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou réduire la pollution,
- en mettant en place les dispositions ci-contre en matière de prévention de la pollution, d'utilisation durable des ressources, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de la biodiversité,
- en se fixant des objectifs suivis au travers d'indicateurs,
- en assurant la conformité de ses activités avec la réglementation en vigueur,
- en recherchant des partenaires soucieux de développer des modes de production plus écologiques et plus respectueux des ressources,
- en incitant l'ensemble de ses collaborateurs à suggérer toute idée d'amélioration permettant de mieux protéger l'environnement et d'économiser les ressources.

Fait à Hérouville St-Clair, le 15 novembre 2011.



Philippe Casenave-Péré  
Président



**La Direction de la Société Legallais déclare mettre en œuvre les bonnes pratiques suivantes :**

## ● Prévention de la pollution

**Tri sélectif des déchets** sur l'ensemble des sites (papier, carton, bois, batteries et accumulateurs usagés, DEEE, cartouches d'imprimantes et toners de fax, plastique souple...).

**Élimination des déchets** selon des filières spécifiques permettant de revaloriser les matières à chaque fois que possible.

**Élimination des déchets dangereux** par un prestataire agréé pour le transport des matières dangereuses par route.

**Adhésion à éco-folio** : organisme agréé pour collecter l'éco-participation sur les documents publicitaires et reversée aux collectivités locales pour le traitement des déchets.

**Partenariat avec des imprimeurs** ayant obtenu la marque «IMPRIM'VERT».

**Vente d'équipements électriques et électroniques conformes** au décret 2005-829 (transposition des directives européennes RoHS et DEEE).

**Catalogue imprimé dans une usine certifiée ISO14001**, sur du papier issu de forêts gérées durablement.

**Stockage des produits inflammables et toxiques pour l'environnement dans une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**

déclarée en préfecture du Calvados, et dotée de multiples protections pour éviter toute pollution accidentelle.

**Entretien des bâtiments à l'aide de produits écologiques** pour diminuer la pollution de l'air intérieur.

**Un trophée annuel «environnement»** est décerné chaque année au fournisseur le plus méritant dans le domaine de la protection de l'environnement : ses produits sont alors mis en valeur dans le catalogue annuel et sur le site internet.

**Qualification des produits éco-socio-responsables dans le catalogue** par Achats Concept Eco – groupe AFNOR.

## ● Utilisation durable des ressources

**Électricité** : selon les sites, installation de lampes basse consommation, de capteurs de présence...

**Gaz** : gestion technique centralisée du chauffage au centre logistique.

**Carburants** : signature d'un plan de déplacement entreprise (PDE) dans la région de Caen (organisation d'un système interne de co-voiturage, utilisation des transports en commun, mise à disposition de vélos, mise en place des téléconférences...); politique «véhicules» basée sur la consommation de carburant et les émissions de CO2 ; sensibilisation et formation à l'éco-conduite...

**Eau** : selon les sites, robinetteries minutées, chasse d'eau double-bac, suppression de l'arrosage des pelouses, suivi des consommations...

**Papier** : impressions recto/verso ; utilisation à chaque fois que possible de papier 60 gr au lieu de 80 gr ; dématérialisation des documents (réception informatisée des fax sans impression papier, installation de photocopieurs scanners, EDI...); utilisation de papier recyclé (promotions).

**Emballages** : livraisons effectuées dans des cartons fabriqués à partir de fibres végétales recyclées et recyclables ; pour les articles de faible volume, remplacement des cartons par des enveloppes permettant une réduction des volumes à transporter ; réutilisation d'emballages (environ 2 600 références sont expédiées dans l'emballage d'origine du fabricant) ; politique de diminution des volumes d'emballage...

## ● Atténuation des changements climatiques et adaptation

**Politique de diminution des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre**

**Mise en place d'un indicateur** : «Legallais Carbone».

**Compensation partielle des émissions** : partenariat avec le GERES (Groupement Énergies Renouvelables et Solidarités).

**Mise en place d'un plan canicule en cas de fortes chaleurs.**

**Mise en place d'un plan de continuité de l'activité pour les zones inondables.**

## ● Protection de l'environnement et de la biodiversité

**Sacs de caisse biodégradables** dans les points de vente.

**Suppression par les fournisseurs du système de calage par chips en polystyrène** (remplacé par des chips biodégradables ou des matériaux recyclables).

**Entretien écologique des espaces verts** : suppression des produits phytosanitaires, paillage...

**Eclairage des bâtiments régi par horloge** pour limiter les nuisances nocturnes.

**Auto-diagnostic EBEVie** : outil mis à disposition par le Ministère de l'Écologie.

**Mise en place d'une AMAP** : aide à l'installation d'un maraîcher bio dans la plaine de Caen et vente hebdomadaire de paniers de légumes bio aux salariés.